

PARCOURS DIPLÔMANT – FORMATION INSTRUMENTALE (Version 25-26)

Selon dispositions du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture

CYCLE 1						CYCLE 2				CYCLE 3	SUPÉRIEUR	PERFECTIONNEMENT		
PHASE INITIALE			PHASE PRÉPARATOIRE											
(1C1)	(1C2)		(1C3)	(1C4)		2C1	2C2	2C3	2C4			SANS EXAMEN		
Initiale 0 – I0 * (6 ans)	Contrôle continu													
Initiale 1 – I1 (7 ans)			Préparatoire 1 (P1)	Contrôle continu		CONTRÔLE				EXAMEN	EXAMEN		EXAMEN	
Initiale – 2 (I2)	→	CONTRÔLE	Préparatoire 2 (P2)	→	EXAMEN									
	Initiale – 3 (I3)		Préparatoire 3 (P3)											▶
			Initiale – 4 (I4)	Préparatoire 4 (P4)										
durée de chaque phase : 2 à 4 ans au plus						durée du cycle : 4 ans				Durée : 2 à 4 ans	durée : 1 à 3 ans	durée : 1 an au plus		
Aucun redoublement à l'intérieur d'une phase						Redoublement possible 1 fois par année			Obtention d'un Brevet (Mention TB, B, AB)	> 1 ^{er} , 2 ^{eme} prix	> 1 ^{er} , 2 ^{eme} grand prix			
Formation Musicale et pratiques collectives obligatoires						> sauf en 3ème et 4ème année (3 ans possibles)				> 1 ^{er} accessit au prix	> 1 ^{er} accessit			
* élève débutant en janvier de l'année scolaire en cours, âgé de 7 ans						Passage au niveau suivant validé avec les mentions TB ou B				Possibilité de présenter le niveau supérieur en octobre avec un 2ème prix				
						Possibilité d'alléger le parcours instrumental à partir de 2C3, sous réserve d'être en 2C1 en FM et de participer à un ensemble instrumental ou vocal. > 3ème cycle instrumental inaccessible (diplôme obtenu = médaille) > la cotisation de Formation Musicale reste due > le brevet est décerné si mention TB, B, AB en fin de 2C3				Validation du CEM si				
1) obtention d'un 1 ^{er} prix en instrument														
ET														
2) obtention du Brevet en FM														
→ examen possible (sur proposition du professeur)														
▶ examen obligatoire														